



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

**ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA**

1. Le Comité des pensions du personnel du FIDA, dont le mandat de trois ans a pris fin le 30 septembre 2001, était composé d'un membre et de deux membres suppléants comme suit:

Mme N. Gangadharan (Inde), qui a remplacé l'Ambassadeur Masarweh (Jordanie), en qualité de membre

M. R. J. Huber (Allemagne), qui a remplacé M. K.G. Dilg (Allemagne), en qualité de premier membre suppléant

Mme S. Toro (Finlande), en qualité de second membre suppléant

2. La pièce jointe I contient une liste des personnes qui ont à ce jour rempli les fonctions de membre ou de membre suppléant représentant le Conseil des gouverneurs.

3. Des précisions sur la représentation du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA sont données dans la pièce jointe II.

4. Le membre et le membre suppléant qui représentent actuellement le Président du FIDA sont, respectivement, M. J.-L. Lawson et Mme M. Simon, tandis que le membre et le membre suppléant représentant le personnel sont, respectivement, M. J. McGhie et Mme P. Henley.

5. Le Conseil d'administration est donc invité à: a) soit reconduire dans leurs fonctions le membre et les membres suppléants actuels; b) soit élire des remplaçants, en qualité de membre et de membres suppléants, pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité pour une période de trois ans qui expirera en septembre 2004.

**MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS
AYANT REPRÉSENTÉ À CE JOUR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS
AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA**

MEMBRE

A.J. Peckham (Royaume-Uni)	01.09.78 - 01.09.80
A. Maziq (Jamahiriya arabe libyenne)	19.09.80 - 18.08.82
M. Abdelhadi (Tunisie)	20.04.83 - 12.02.85
Y.A. Hamdi (Égypte)	13.02.85 - 01.12.85
A.E.A. El-Gazzar (Égypte)	30.04.86 - 31.05.88
A.Y.A. Bukhari (Arabie saoudite)	15.09.88 - 26.03.90
M. Deregibus (Argentine)	04.10.90 - 23.06.92
W. Elkhareiji (Arabie saoudite)	09.09.92 - 31.08.94
A. Ben Souleiman Al-Aquil (Arabie saoudite)	13.04.95 - 30.09.95
J. Robles-Aguilar (Mexique)	01.10.95 - 30.09.98
S. Masarweh (Jordanie)	01.10.98 – 30.09.00
N. Gangadharan (Inde)	01.10.00 – 30.09.01

MEMBRE SUPPLÉANT

S. Aidara (Sénégal)	01.09.78 - 12.02.82
K.E. Norrman (Suède)	01.04.82 - 01.12.83
C.A. Hartman (Finlande)	01.09.84 - 30.04.87
K. Obata (Japon)	13.02.88 - 15.03.89
M. Deregibus (Argentine)	14.09.89 - 03.10.90
R. Seifman (États-Unis)	14.09.89 - 05.08.91
W. Elkhareiji (Arabie saoudite)	04.10.90 - 08.09.92
I. di Giovan Battista (Argentine)	09.09.92 - 30.09.95
D. Ertle (Allemagne)	09.09.92 - 30.09.95
A. Ben Souleiman Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.95 - 30.09.98
Tang Zhengping (Chine)	13.04.95 - 30.09.98
K. G. Dilg (Allemagne)	01.10.98 – 31.12.99
S. Toro (Finlande)	01.10.98 – 30.09.01
R. J. Huber (Allemagne)	04.05.00 – 30.09.01



COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA

1. L'article 4 de ses statuts dispose que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle le FIDA est affilié depuis le 1^{er} janvier 1978, est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des comités susmentionnés. L'article 6 c) des statuts stipule que les comités des pensions du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies "se composent de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation, de telle sorte que chacun ait un nombre égal de représentants; en outre, dans le cas des participants, les membres et membres suppléants doivent être eux-mêmes des participants fonctionnaires de l'organisation. Chaque organisation affiliée établit les règles applicables à l'élection ou à la désignation des membres et membres suppléants de son comité".

2. En application des articles susvisés, le Comité des pensions du personnel du FIDA (ci-après dénommé "le Comité") a été officiellement constitué le 13 février 1979. Il a adopté son propre règlement intérieur, aux termes duquel il est composé de trois membres et membres suppléants qui sont désignés ou élus pour un mandat de trois ans et peuvent être désignés à nouveau ou réélus.

3. Conformément aux statuts de la Caisse, le Comité est composé comme suit:

- un membre et un membre suppléant du personnel du FIDA, représentant le Président du FIDA;
- un membre et un membre suppléant choisis par le personnel du FIDA;
- un membre et un membre suppléant choisis par le Conseil d'administration, au nom du Conseil des gouverneurs (conformément aux pouvoirs que le Conseil des gouverneurs a délégués au Conseil d'administration par la résolution 77/2, adoptée à sa première session). Toutefois, lors de la session du Conseil d'administration de septembre 1989, il a été convenu que le Conseil des gouverneurs serait représenté par un membre et **deux** membres suppléants, étant donné qu'en règle générale sur toute période de trois ans le Conseil d'administration est plus ou moins renouvelé.